

Défi 5 Action 5.6 – Encourager l'autopartage

1 DESCRIPTION DU PROJET

Afin d'accompagner la démotorisation des ménages parisiens et d'élargir le panel des solutions de mobilité proposées tout en incitant à l'usage de véhicules récents et plus respectueux de l'environnement, la Mairie de Paris propose une nouvelle solution d'autopartage : SVP, le Service de Véhicules Partagés.

Ce dispositif mis en place dès septembre 2015 et inauguré officiellement le 5 novembre 2015 concerne 113 stations sur voirie, qui comprennent chacune 2 places de stationnement. Suite à un appel à projets, les stations ont été attribuées aux entreprises Communauto (44 stations), Ubeeqo (20 stations) et Zipcar (49 stations).



© Ville de Paris

Ces entreprises développent un service de véhicules partagés dit "en boucle": le véhicule doit être ramené à son point de départ en fin d'utilisation. Par rapport à Autolib qui a une durée moyenne d'utilisation de 37 minutes, ce service répond à des besoins de déplacements de plus longue durée (de type demi-journée, jour ou week-end) et pour des kilométrages moyens plus importants. Ce service est donc complémentaire d'Autolib.

Une étude récente réalisée par le bureau d'études 6-t en partenariat avec l'ADEME a montré qu'un service de véhicules partagés participe grandement à la démotorisation des ménages, une voiture partagée remplaçant sept voitures particulières possédées.

Les étapes de mise en œuvre

Définition d'une liste de stations

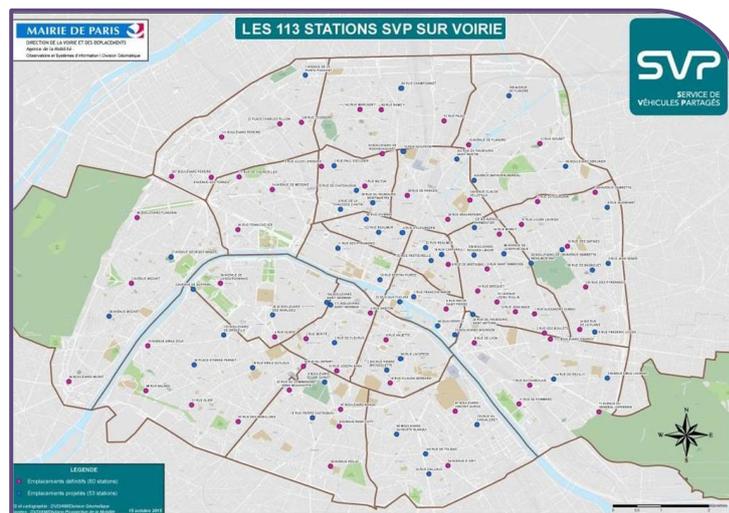
Début 2015, la localisation des 113 stations, couvrant l'ensemble du territoire parisien, a été prédéfinie. Ces stations sont composées de deux places de stationnement contiguës (longueur totale d'environ dix mètres) et situées pour la plupart d'entre elles en continuité ou proximité d'Autolib' pour souligner la complémentarité entre les deux services.

Appel à projets

En mars 2015, la publication d'un appel à projets invite les opérateurs intéressés à faire acte de candidature en indiquant la ou les stations sur lesquelles ils souhaitent exercer leur activité en classant les adresses par ordre décroissant d'importance, et en indiquant pour chacune la catégorie (citadine, berline, utilitaire...) et la motorisation, (électrique, hybride, essence...) des véhicules mis à disposition ainsi que le montant de redevance annuelle d'occupation domaniale proposé.

Attribution des stations

L'appel à concurrence a connu un vif succès : neuf opérateurs ont remis leurs propositions, dont le cumul excédait largement le nombre de stations initialement proposé par la ville de Paris. Après analyse des offres et désistement de certains répondants, 3 opérateurs ont été retenus : Communauto, Ubeeqo et Zipcar.



L'attribution des emplacements a été effectuée sur les critères suivants, classés par ordre décroissant d'importance et sans qu'un opérateur ne puisse se voir attribuer plus de la moitié des emplacements afin d'éviter toute position dominante sur le marché parisien :

- le type de motorisation des véhicules,
- le montant de la (ou des) redevance(s) proposée(s), sachant que celle-ci devait être comprise entre 1 500 et 6 000 euros par station et par année,
- la diversité des modèles de véhicules proposés,
- la stratégie d'implantation sur l'ensemble du territoire parisien.

L'aménagement des stations

Une signalisation spécifique, pris en charge par la ville, distingue ces places du reste du stationnement. Les stations sont identifiées par un marquage au sol spécifique (peinture + logo) et des panneaux : 1 « SVP » 50cmX50cm + 1 « opérateur » 50cmX30cm.

2 LES ACTEURS DU PROJET



© Ville de Paris

La ville de Paris est le porteur du projet. Elle prend en charge l'aménagement des stations et les travaux de signalisation horizontale et verticale. Le coût d'aménagement d'une station est compris entre 4 000 et 5 000 euros environ.

Les opérateurs s'acquittent d'une redevance annuelle d'un montant forfaitaire correspondant à leur proposition lors de la réponse à l'appel d'offre.

Dans le cas des stations destinées à accueillir des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, l'opérateur installe le dispositif de recharge pour ses véhicules à ses frais.

3 VIE ET SUITES DU PROJET

Ces 113 stations permettent de proposer aux Parisiens une flotte de 40 véhicules électriques et hybrides rechargeables dont 4 utilitaires, et 165 citadines et berlines de motorisation hybride électrique/essence. Seuls 21 véhicules sont des véhicules classiques thermiques essence, dont 3 utilitaires.

Les premiers retours des opérateurs sont positifs. Le projet permet de donner davantage de visibilité à leur activité et les usagers apprécient de pouvoir accéder aux véhicules directement sur voirie.

Les modalités d'une seconde phase sont à l'étude.

Pour avoir des retours d'usagers, des questions spécifiques relatives à SVP ont été intégrées à une enquête plus globale sur la mobilité, menée auprès des parisiens fin 2016.



4 CONTACT

Ville de Paris, Julien Flageul, Direction de la voirie et des déplacements

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à pduif@stif.info